



Le Rayon De Soleil

Maison d'enfants

*« Le Rayon de Soleil de la
Clamoux »*



**Service d'Accueil Week-end et
Vacances
(SAWEV)**

Association « Le Rayon de Soleil » ♦ Maison d'Enfants à Caractère Social
11000 MAQUENS ♦ Mail : secretariat@rds11.fr
Téléphone : 04 68 72 33 24 ♦ Site internet : www.rayondesoleil11.com



Le Rayon De Soleil

SOMMAIRE

I. Pourquoi es-tu accueilli à la Maison d'Enfants ?	1
II. Ce qui est important à la Maison d'Enfants :	2
1. Nous respectons deux choses en particulier	2
2. Le Respect	2
3. La garantie de la confidentialité des informations	2
III. Comment arrives-tu à la Maison d'Enfants ?	3
1. L'Aide Sociale à l'Enfance présente ton dossier à l'établissement	3
2. Rencontre et présentation	3
3. Ton arrivée	3
4. Ton dossier	3
IV. La vie sur SAWEV :	4
1. Qu'est-ce que le SAWEV ?	4
2. L'encadrement des week-ends et vacances	5
3. Notre projet	5
4. Nos missions	5
5. Le travail en partenariat	7
6. Tu as un éducateur référent	8
7. Nous élaborons un projet individualisé	8
8. Tu peux rencontrer la psychologue	9
V. Un week-end sur le SAWEV ça ressemble à ça ... :	10
VI. Voici quelques photos et consignes du SAWEV :	11
VII. Tu as des droits ... :	13
VIII. Tu as aussi des obligations :	14
IX. Et des devoirs... :	15
X. Règlement de fonctionnement du SAWEV :	16
CHARTRE DES DROITS ET LIBERTÉS DE LA PERSONNE ACCUEILLIE	21



Le Rayon De Soleil

I. Pourquoi es-tu accueilli à la Maison d'Enfants ?

Parce qu'il est dans une situation de besoin et/ou de danger.

Quelques exemples : Difficultés des parents, maltraitance, manque de soin, conflits, addictions... mais chaque situation est différente.



Il y a deux types de placement :

- Des parents en difficulté pour éduquer leur enfant demandent de l'aide à une assistante sociale/un éducateur de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE).
- À une décision du Juge des Enfants





Le Rayon De Soleil

II. Ce qui est important à la Maison d'Enfants :

1. Nous respectons deux choses en particulier



- **L'intérêt supérieur de l'enfant.**

Cela veut dire que tu es au centre de toutes les décisions et préoccupations (lois). De fait, ton bien-être est toujours recherché ainsi que ton développement physique, intellectuel, ton épanouissement, ta sécurité, et ta santé.

- **L'importance du rôle des parents.**

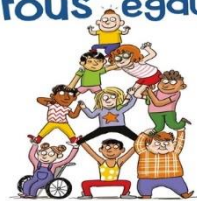
Les parents sont informés de toute décision concernant leur enfant. Et dans la mesure où cela est possible, ils prennent les décisions.

2. Le Respect

C'est une valeur primordiale aussi bien pour ta personne que pour ce que tu peux transmettre.

Sache qu'à la maison d'enfants, on te respecte, mais aussi on respecte ta culture, ton identité et ton histoire d'enfants.

Tous humains,
tous différents,
tous égaux



3. La garantie de la confidentialité des informations



Certaines informations qui te concernent peuvent être partagées uniquement entre les professionnels qui s'occupent de toi. Ton dossier est confidentiel.



Le Rayon De Soleil

III. Comment arrives-tu à la Maison d'Enfants ?

1. L'Aide Sociale à l'Enfance présente ton dossier à l'établissement

Avec la Maison Départementale des Solidarités, nous échangeons sur ton parcours de vie, ta situation familiale, scolaire... Lors de ce temps, nous évaluons si le projet du SAWEV est en cohérence avec tes besoins.



2. Rencontre et présentation

Une rencontre a lieu avec toi, tes parents ou tes représentants légaux, l'ASE, le chef de service, la psychologue et un membre de l'équipe éducative. Cet entretien a pour but d'établir un premier contact et de te présenter l'établissement et le service. Nous rédigerons alors avec ta participation et celle de tes représentants le Document Individuel de Prise en Charge (DIPC).



3. Ton arrivée

Tu es accueilli et tu visites la maison. Tu fais connaissance avec l'ensemble de l'équipe et les autres jeunes. L'équipe élabore au bout de 2 mois avec toi ton projet individualisé.



4. Ton dossier

Lors de ton admission un dossier est ouvert, il contient des éléments strictement nécessaires à ton accompagnement. Toutes ces informations



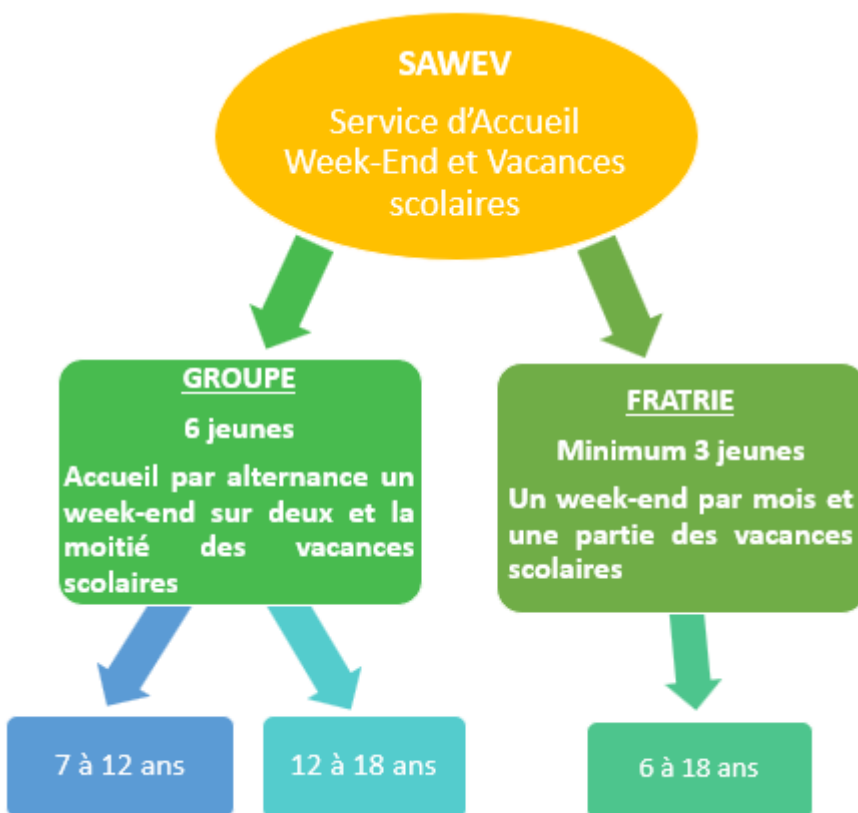
Le Rayon De Soleil

sont transmises au service de l'ASE auprès duquel les représentants légaux peuvent s'adresser pour les consulter. « Le Rayon de Soleil » s'engage pour sa part, à détruire le dossier après ton départ définitif.

IV. La vie sur SAWEV :

1. Qu'est-ce que le SAWEV ?

Nous accueillons jusqu'à 36 enfants, répartis de la sorte :





Le Rayon De Soleil

2. L'encadrement des week-ends et vacances

Les enfants sont accompagnés par une équipe composée d'éducateurs, d'une psychologue et d'un chef de service.

3. Notre projet

Les supports éducatifs que nous te proposerons s'articulent autour d'activités culturelles et sportives qui fonctionnent par cycles de plusieurs mois : escalade, piscine,



vélo, théâtre, activités manuelles...).

Ton avis et tes envies sont pris en compte pour les choisir. Chaque module d'activité est évalué avec toi à la fin du cycle.

Ton accueil s'inscrit dans une dynamique d'autogestion et d'autonomisation (tâches quotidiennes, courses...) et de rupture avec ton quotidien (les téléphones par exemple, ne sont pas acceptés).



4. Nos missions



- Favoriser ton développement, tes habiletés sociales et ton estime de toi : en te proposant un accompagnement éducatif, sportif et culturel dans une logique de projet, te permettant d'être acteur de ta prise en charge.

- Préparer ton autonomie : tâches



Le Rayon De Soleil

quotidiennes, préparation des repas, courses, ménage, lessive...

- T'accompagner dans ta scolarité et/ou dans ton projet professionnel : aide aux devoirs, recherche de stages...
- Maintenir et soutenir tes liens familiaux : entretien à visée thérapeutique et un point régulier avec tes parents.
- Te proposer des ateliers de prévention sur différents thèmes : harcèlement, sexualité, réseaux sociaux...

Nous sommes là pour t'aider à grandir à évoluer dans un environnement rassurant entouré par des éducateurs. N'hésite pas à venir nous interpeller si tu as des doutes, des questions ou tout autre.





Le Rayon De Soleil

5. Le travail en partenariat

Pour toi et avec toi, le service travaille avec différents partenaires.





Le Rayon De Soleil

6. Tu as un éducateur référent

Ton **référent** sur le service est chargé de centraliser l'ensemble des informations te concernant. Il est l'interlocuteur privilégié en lien avec les partenaires. Il assure la mise en œuvre, et l'évaluation ainsi que le suivi de ton projet individualisé. Il écrit également les rapports. Il est, comme l'ensemble des membres de l'équipe éducative, en relation avec ta famille. Il doit adopter une écoute particulièrement attentive pour répondre aux mieux à tes besoins et tes demandes.



7. Nous élaborons un projet individualisé

L'équipe éducative met en place à ton arrivée un projet individualisé avec et pour toi. Il peut être modifié et ajusté pour être au plus près de tes évolutions, tes besoins et de ta situation actuelle.

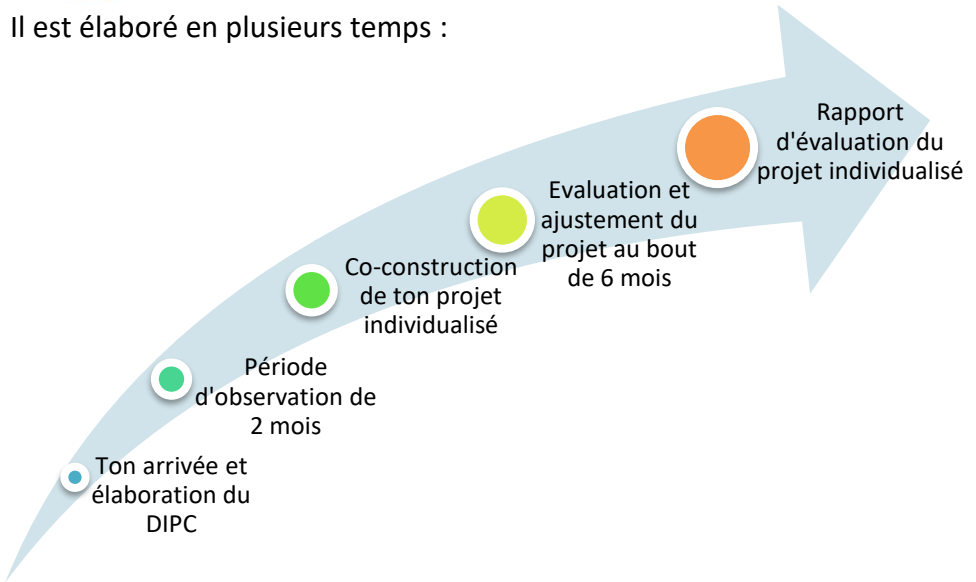
Dans le projet individualisé, il est question de :

- Ta santé,
- Ta scolarité,
- Tes loisirs,
- Tes relations avec les autres,
- Ton autonomie,
- Ta situation familiale.



Le Rayon De Soleil

Il est élaboré en plusieurs temps :



8. Tu peux rencontrer la psychologue

Tu peux rencontrer la **psychologue** occasionnellement ou régulièrement, si tu le souhaites.





Le Rayon De Soleil

La salle des entretiens familles :



V. Un week-end sur le SAWEV ça ressemble à ça ... :

Date: 1.04.2024
Thème: Cycle Escalade

PLANNING S.A.W.E.V.

	Matin	Repas	Après-midi	Repas	Soirée
VENDREDI			<ul style="list-style-type: none"> - Course - Préparation lieu d'accueil - Lien avec les partenaires - Lien avec les familles 	Steak Haché et Haricot vert Fromage	Jeux de Société
SAMEDI	Médiathèque Ludothèque	Fondue de Poireaux Riz Poisson Yaourts	Cycle Escalade	Tartinlette et Salade Verte Fruit	Film et Débat
DIMANCHE	Ménage Dévoirs Préparation du Repas et du Gôûter	Lasagne et Salade Verte Tarte	Atelier de Prévention Réseaux Sociaux 18h: Retour à la parapharmacie		



Le Rayon De Soleil

Durant les vacances scolaires, des séjours seront organisés et viennent ponctuer et/ou clôturer un cycle en cours. Nous pouvons partir pendant cinq jours et le groupe sera encadré par 3 personnels éducatifs.



VI. Voici quelques photos et consignes du SAWEV :



Le jardin
avec son
barbecue

La salle à
manger

Le salon

La maison





Le Rayon De Soleil



La Maison d'Enfants est aux normes de sécurité ...

Il est interdit de jouer avec les équipements !





Le Rayon De Soleil

VII. Tu as des droits ... :

LA CHARTE DES DROITS ET LIBERTES DE LA PERSONNE ACCUEILLIE

DROIT D'ENFANCE

FONDATION MEQUIGNON





Le Rayon De Soleil

VIII. Tu as aussi des obligations :

Ne pas prendre de médicaments sans contrôle médical

Ne pas avoir de comportement ou de jeux dangereux

Ne pas amener d'objets dangereux

Ne pas sortir de l'établissement sans autorisation

Ne pas insulter en mots, ou en gestes

Ne pas toucher aux équipements de sécurité



La cigarette et le vapotage sont strictement interdits dans l'établissement

Les consommations et détention d'alcool et de produit stupéfiants sont interdits





Le Rayon De Soleil

IX. Et des devoirs... :

Nous te demandons de respecter :

Les personnes :

- Tes camarades,
- Les professionnels,
- Les adultes qui t'entourent.

Les lieux :

- Respecter l'intimité de chacun,
- Frapper avant d'entrer dans un espace privé – chambre- bureau.

Les objets :

- Les véhicules, les meubles et la maison,
- Les objets personnels
- Le troc et l'emprunt d'objet sont interdits.

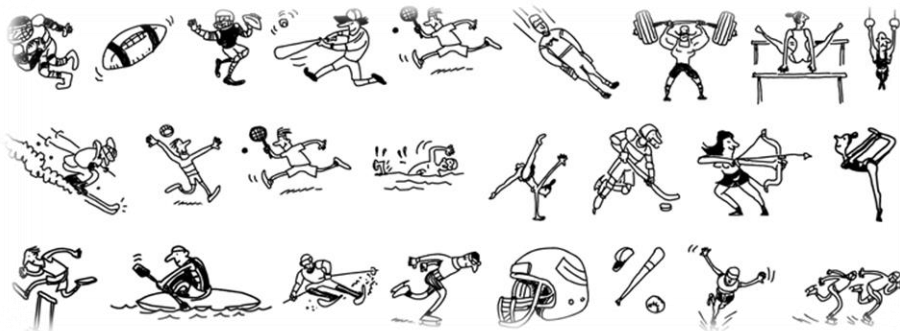




Le Rayon De Soleil

X. Règlement de fonctionnement du SAWEV :

(Service d'Accueil Week-end et Vacances)



Préambule :

Dans le cadre de ton accueil au SAWEV, il nous paraît important de préciser les modalités nécessaires pour favoriser et entretenir une bonne ambiance.

Pour ce faire, il est demandé à chacun de respecter l'Autre ainsi que le matériel, les locaux et les véhicules mis à disposition. De même, le respect des quelques points qui suivent est indispensable à toute vie en collectivité.

Lever :

Il t'est demandé de rester dans ta chambre (dans le respect du sommeil des autres jeunes).

L'horaire du levé est à partir de 8h30 et doit se dérouler dans le calme.



faire son lit

Avant de rejoindre le petit déjeuner, nous vous demandons d'aérer votre chambre et votre lit.



Le Rayon De Soleil

Le petit déjeuner :

Le petit déjeuner est un moment de convivialité. Il est nécessaire



pour avoir de l'énergie toute la matinée. Pour cela, il sera composé de biscottes, de beurre et de confiture exclusivement. L'éducateur de nuit se gardera le droit de proposer le dimanche matin un petit déjeuner spécifique

(pan cake, crêpes, brioche, salade de fruits, fromage, bacon...).

À l'issue de ce dernier, il vous est demandé de débarrasser collectivement.

Ensuite, nous te demandons d'aller faire ta toilette, de faire ton lit et de ranger tes affaires. La chambre doit être en ordre.

Scolarité :

À ton arrivée au SAWEV, nous te demandons de nous présenter ton cahier de textes. Une aide aux devoirs t'est proposée au sein du SAWEV tous les dimanches matin (et au besoin d'autres temps peuvent être aménagés).



Douche et sanitaire :



La douche quotidienne est obligatoire et doit être prise le soir. Il est impératif de laisser propres les salles de bains après ton passage. Merci de respecter l'intimité de chacun.

Repas :

La préparation des repas se fera par un éducateur et un jeune (selon la fiche des tâches quotidiennes). Le repas ne peut débuter qu'en présence de tous.



Le Rayon De Soleil

Les repas étant un moment de convivialité favorisant l'échange et la communication, nous te demanderons de ne pas te déplacer et de parler doucement avec tes camarades.



Chacun est tenu de rester à table jusqu'à la fin du repas, sauf exception, et ce avec l'accord de l'éducateur.

En fin de repas, chacun doit effectuer sa tâche quotidienne en fonction du roulement instauré.

Soirée et coucher :



Avant de commencer toutes activités, chaque jeune est prié d'aller se brosser les dents.

Ensuite, l'éducateur animera la soirée et te proposera, en fonction de tes demandes, la possibilité de participer à des jeux calmes, de lire et d'échanger avec les personnes présentes ou de regarder un film.

Les week-ends, il t'est demandé pour le groupe des 12/18 ans, de regagner ta chambre entre 22h30 et 23h. Pour le groupe des 7/12 ans, le coucher se situe entre 21h et 22h.



Tenue vestimentaire :



Il t'est demandé de retirer ta casquette et de ne pas circuler en chaussures dans la maison, mais de mettre des chaussons.





Le Rayon De Soleil

Les vêtements et les chaussures sont des biens personnels et ne se prêtent pas.

Un maquillage discret est autorisé.



Comportement :



Nous te demandons d'être respectueux envers les Autres et le matériel. En cas de difficulté, nous sommes à ton écoute et pourra t'orienter en fonction de tes besoins et de tes attentes.

La solidarité, l'entraide et la cohésion sont des valeurs essentielles sur le service.

Cigarette et vapotage :

Fumer et vapoter sont interdits dans l'enceinte de l'établissement.

Téléphone, tablette, consoles :



Le téléphone mobile personnel ainsi que la tablette, les consoles de jeux ou encore l'ordinateur portable sont interdits au SAWEV.

Sur le groupe, si tu en possèdes un à ton arrivée, il te sera demandé de le ou les confier à l'équipe éducative. Il sera conservé dans un coffre dans le bureau des éducateurs. Tes affaires personnelles te seront rendues à la fin de ton accueil.

En fonction de ta situation, des communications avec la famille sont autorisées avec le téléphone de service et se feront sous la responsabilité de l'équipe éducative.





Le Rayon De Soleil

Traitements médicaux :

Il est interdit de posséder des médicaments. Il te sera donc demandé de confier les médicaments ainsi que l'ordonnance aux éducateurs présents lors ton accueil.

Les médicaments



Vivre ensemble :



Dans un souci de respect des locaux et d'un travail sur l'autonomie, nous te demandons de manière collective (et ce avec l'accompagnement des éducateurs) de nettoyer ta chambre et les espaces communs de la maison tous les dimanches matin. Ainsi, à chaque accueil et pour le bien-être de chacun, vous serez accueillis dans les meilleures conditions.



De plus, afin de permettre à chacun de s'exprimer librement et de manière anonyme, une boîte à idées est mise à votre disposition dans la pièce commune et sera dépouillée une fois par trimestre par l'équipe éducative. Tu pourras ainsi y déposer ta requête concernant la vie collective, les activités éducatives, sportives ou culturelles ou divers sujets que tu souhaiteras aborder concernant ton accueil sur le service.

SIGNATURE DU JEUNE

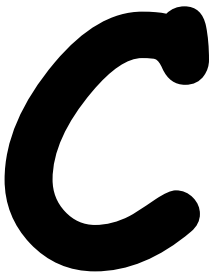
SIGNATURE DU RESPONSABLE

LÉGAL

Le

Page

al



HARTE DES DROITS ET LIBERTÉS DE LA PERSONNE ACCUEILLIE

(Arrêté du 08.09.2003 – Article L 311-4 du C.A.S.F)

Article 1^{er} : Principe de non-discrimination.

Dans le respect des conditions particulières de prise en charge et d'accompagnement, prévues par la loi, nul ne peut faire l'objet d'une discrimination à raison de son origine, notamment ethnique ou sociale, de son apparence physique, de ses caractéristiques génétiques, de son orientation sexuelle, de son handicap, de son âge, de ses opinions et convictions, notamment politiques ou religieuses, lors d'une prise en charge ou d'un accompagnement, social ou médico-social.

Article 2 : Droit à une prise en charge ou à un accompagnement adapté.

La personne doit se voir proposer une prise en charge ou un accompagnement, individualisé et le plus adapté possible à ses besoins, dans la continuité des interventions.

Article 3 : Droit à l'information.

La personne bénéficiaire de prestations ou de services a droit à une information claire, compréhensible et adaptée sur la prise en charge et l'accompagnement demandés ou dont elle bénéficie ainsi que sur ses droits et sur l'organisation et le fonctionnement de l'établissement, de service ou de la forme de prise en charge ou d'accompagnement. La personne doit également être informée sur les associations d'usagers œuvrant dans le



Le Rayon De Soleil

même domaine. La personne a accès aux informations la concernant dans les conditions prévues par la loi ou la réglementation. La communication de ces informations ou documents par les personnes habilitées à les communiquer en vertu de la loi, s'effectue avec un accompagnement psychologique, médical, thérapeutique ou socio-éducatif.

Article 4 : Principe du libre choix, du consentement éclairé et de la participation de la personne.

Dans le respect des dispositions légales, des décisions de justice ou des mesures de protection judiciaire ainsi que des décisions d'orientation :

1. La personne dispose du libre choix entre les prestations adaptées qui lui sont offertes soit dans le cadre d'un service à son domicile, soit dans le cadre de son admission dans un établissement ou service, soit dans le cadre de tout mode d'accompagnement ou de prise en charge.

2. Le consentement éclairé de la personne doit être recherché en l'informant, par tous les moyens adaptés à sa situation, des conditions et conséquences de la prise en charge et de l'accompagnement et en veillant à sa compréhension.

3. Le droit à la participation directe, ou avec l'aide de son représentant légal, à la conception et à la mise en œuvre du projet d'accueil et d'accompagnement qui la concerne lui est garanti. Lorsque l'expression par la personne d'un choix ou d'un consentement éclairé n'est pas possible en raison de son jeune âge, ce choix ou ce consentement est exercé par la famille ou le représentant légal auprès de l'établissement, du service ou dans le cadre des autres formes de prise en charge et d'accompagnement. Ce choix ou ce consentement est également effectué par le représentant



Le Rayon De Soleil

légal lorsque l'état de la personne ne lui permet pas de l'exercer directement. Pour les prestations de soins délivrées par les établissements ou services médico-sociaux, la personne bénéficie des conditions d'expression et de représentation qui figurent au code de la santé publique. La personne peut être accompagnée de la personne de son choix lors des démarches nécessitées par la prise en charge ou l'accompagnement.

Article 5 : Droit à la renonciation.

La personne peut à tout moment renoncer par écrit aux prestations dont elle bénéficie ou en demander le changement dans les conditions de capacités, d'écoute et d'expression ainsi que de communication prévues par la présente charte, dans le respect des décisions de justice ou mesures de protection judiciaire, des décisions d'orientation et des procédures de révision existantes en ces domaines.

Article 6 : Droits au respect des liens familiaux.

La prise en charge ou l'accompagnement doit favoriser le maintien des liens familiaux et tendre à éviter la séparation des familles ou des fratries prises en charge, dans le respect des souhaits de la personne, de la nature de la prestation dont elle bénéficie et des décisions de justice. En particulier, les établissements et les services assurant l'accueil et la prise en charge ou l'accompagnement des mineurs, des jeunes majeurs ou des personnes et familles en difficulté ou en situation de détresse prennent, en relation avec les autorités publiques compétentes et les autres intervenants, toute mesure utile à cette fin. Dans le respect du projet d'accueil et d'accompagnement individualisé et du souhait de la personne, la participation de la famille aux activités de la vie quotidienne est favorisée.



Le Rayon De Soleil

Article 7 : Droit à la protection.

Il est garanti à la personne comme à ses représentants légaux et à sa famille, par l'ensemble des personnels ou personnes réalisant une prise en charge ou un accompagnement, le respect de la confidentialité des informations la concernant dans le cadre des lois existantes. Il lui est également garanti le droit à la protection, le droit à la sécurité, y compris sanitaire et alimentaire, le droit à la santé et aux soins, le droit à un suivi médical adapté.

Article 8 : Droit à l'autonomie.

Dans les limites définies dans le cadre de la réalisation de sa prise en charge ou de son accompagnement et sous réserve des décisions de justice, des obligations contractuelles ou liées à la prestation dont elle bénéficie et des mesures de tutelle ou de curatelle renforcée, il est garanti à la personne la possibilité de circuler librement. À cet égard, les relations avec la société, les visites dans l'institution, à l'extérieur de celle-ci, sont favorisées. Dans les mêmes limites et sous les mêmes réserves, la personne résidente peut, pendant la durée de son séjour, conserver des biens, effets et objets personnels et, lorsqu'elle est majeure, disposer de son patrimoine et de ses revenus.

Article 9 : Principe de prévention et de soutien.

Les conséquences affectives et sociales qui peuvent résulter de la prise en charge ou de l'accompagnement doivent être prises en considération. Il doit être tenu compte dans les objectifs individuels de prise en charge et d'accompagnement. Le rôle des familles, des représentants légaux ou des proches qui entourent de leurs soins la personne accueillie doit être facilité avec son accord par l'institution, dans le respect du projet d'accueil et



Le Rayon De Soleil

d'accompagnement individualisé et des décisions de justice. Les moments de fin de vie doivent faire l'objet de soins, d'assistance et de soutien adaptés dans le respect des pratiques religieuses ou confessionnelles et convictions tant de la personne que de ses proches ou représentants.

Article 10 : Droit à l'exercice des droits civiques attribués à la personne accueillie.

L'exercice effectif de la totalité des droits attribués aux personnes accueillies et des libertés individuelles est facilité par l'institution, qui prend à cet effet toutes mesures utiles dans le respect, si nécessaire, des décisions de justice.

Article 11 : Droit à la pratique religieuse.

Les conditions de la pratique religieuse, y compris la visite de représentants des différentes confessions, doivent être facilitées, sans que celles-ci puissent faire obstacle aux missions des établissements ou services. Les personnels et les bénéficiaires s'obligent à un respect mutuel des croyances, convictions et opinions. Ce droit à la pratique religieuse s'exerce dans le respect de la liberté d'autrui et sous réserve que son exercice ne trouble pas le fonctionnement normal des établissements et services.

Article 12 : Respect de la dignité de la personne et de son intimité.

Le respect de la dignité et de l'intégrité de la personne est garanti. Hors la nécessité exclusive et objective de la réalisation de la prise en charge ou de l'accompagnement, le droit à l'intimité doit être préservé.

Madame LAIGNELOT est la personne à qui vous pouvez vous adresser pour faire valoir vos droits :

laignelot.claudie@orange.fr ou 04.68.11.69.67



Le Rayon De Soleil

